

53054

Distr.
RESTREINTE
IND/IF.2/WP/3
9 février 1968
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence sur l'industrie et les finances
Addis-Abéba, 25-27 mars 1968

MESURES PRISES PAR LA CEA DEPUIS LA CONFERENCE
D'INDUSTRIELS ET DE FINANCIERS EN JANVIER 1967

M68-172

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
Résolution adoptée par la CEA à sa huitième session	2 - 4
Inventaire des organismes de promotion industrielle existants	5 - 7
Contacts établis dans les pays développés	8 -13
Conférence sur l'industrie et les finances	14

Introduction

1. En janvier 1967, le Secrétaire exécutif a réuni à Addis-Abéba une Conférence d'industriels et de financiers, afin d'examiner les problèmes particuliers liés au développement industriel en Afrique et les mesures pratiques appropriées à prendre pour encourager les investissements dans l'industrie. Après avoir procédé en toute liberté et en toute franchise à des échanges de vues sur un certain nombre de problèmes essentiels liés aux investissements industriels en Afrique, les participants, lors de la séance finale, ont recommandé que le Secrétaire exécutif présente à la session suivante de la Commission économique pour l'Afrique un rapport sur les travaux de la Conférence, indiquant les avis exprimés. Conformément à cette recommandation, le Secrétaire exécutif a présenté un rapport à la Commission, à l'occasion de sa huitième session tenue à Lagos du 13 au 24 février 1967.

Résolution adoptée par la CEA à sa huitième session

2. Après un bref exposé sur les travaux de la Conférence, le rapport attire l'attention sur les "propositions pour une action future" présentées par le Secrétaire exécutif (Annexe VII du rapport) et sur la déclaration générale définissant le sens de l'accord qui a résulté de la Conférence. Les délégués ont été priés d'approuver la création de centres sous-régionaux ou multinationaux d'information et de promotion industrielles; la mise sur pied d'un Conseil du développement industriel composé d'industriels des pays développés et de représentants des gouvernements africains, afin d'encourager les échanges de renseignements et la diffusion des résultats obtenus, et d'approuver également l'organisation d'une réunion d'industriels et de représentants des gouvernements africains pour stimuler les efforts déployés en ce sens.

3. La Commission a bien accueilli la décision prise par le Secrétaire exécutif de réunir la conférence et elle l'a prié d'entreprendre des consultations avec les gouvernements africains et les pays donateurs en vue de la création de centres sous-régionaux de documentation et de promotion industrielles qui conseilleront les pays membres pour l'exécution

des études de viabilité et d'investissement nécessaires, la négociation de projets multinationaux et les moyens de combiner au mieux les diverses sources de capitaux et les divers modes de gestion qu'exigent l'élaboration et l'exécution d'un programme d'investissement. Elle a invité les gouvernements africains à coopérer pleinement avec le Secrétaire exécutif en vue de l'établissement de ces centres et elle a proposé qu'un groupe consultatif de fonctionnaires gouvernementaux et d'experts économiques soit créé afin de superviser leur fonctionnement.

4. Le Secrétaire exécutif a fait part de ces faits nouveaux dans des lettres adressées aux Ministres de l'industrie des pays africains, aux industriels des pays développés et à l'ONUDI, et il a précisé les mesures qu'il se propose de prendre pour donner suite à ces recommandations.

Inventaire des organismes de promotion industrielle

5. Comme mesure préliminaire à la création de centres de promotion industrielle, on a décidé de faire l'inventaire des organismes de promotion industrielle, tels que les sociétés d'investissement, les banques de développement et les chambres du commerce et de l'industrie existant déjà dans les pays africains. Cette liste comprenait également, lorsqu'il y avait lieu, les organisations de caractère privé au service de l'industrie. Dans le cadre des accords bilatéraux d'assistance (Etats-Unis, France, Allemagne), on a recruté des équipes d'experts chargées d'entreprendre cette étude dans les sous-régions de l'Afrique de l'est et de l'ouest, tandis que dans les sous-régions de l'Afrique du nord et du centre cette étude était effectuée par les fonctionnaires de la CEA, dans leurs bureaux sous-régionaux respectifs. Cette étude portait entre autres sur les renseignements ci-après :

- a) Statut, dont le statut juridique le cas échéant, effectifs et activités de chaque organisme;
- b) Cadres nationaux connaissant ce domaine, ainsi que leurs conditions d'emploi;
- c) Déterminer si les pays sont dotés de services satisfaisants;

- d) Identifier les organismes qui peuvent être renforcés et développés de manière à desservir plusieurs pays;
- e) Renseignements concernant les bureaux établis éventuellement dans les pays extra-africains par les gouvernements africains en vue de la promotion industrielle.

6. Ces travaux se sont poursuivis de la mi-mai à la mi-octobre, et de nombreux renseignements utiles ont été rassemblés par les équipes d'experts engagées ainsi que par les bureaux sous-régionaux de la CEA. Un consultant en promotion industrielle fourni au titre d'accords bilatéraux d'assistance a procédé à l'examen et à l'analyse de ces renseignements en vue de formuler des recommandations détaillées concernant la mise sur pied d'un organisme sous-régional de promotion industrielle. Les points essentiels de son mandat étaient les suivants :

- a) Rechercher si les centres de promotion industrielle peuvent être créés par le recours à un organisme national unique dans chaque sous-région, et s'il y a lieu de créer plus d'un centre multinational dans chaque sous-région;
- b) Formuler des propositions concernant les lieux où les centres multinationaux seraient établis, en liaison avec les chefs des divisions intéressées et avec le Secrétaire exécutif;
- c) Formuler des recommandations appropriées à l'échelon des sous-régions concernant l'organisation initiale et permanente d'un centre multinational en tenant compte des différents projets industriels appelés à constituer l'essentiel du programme de ces centres;
- d) Donner des avis sur la composition du personnel d'un centre national et des centres multinationaux (professions représentées et effectifs requis), en vue d'un fonctionnement efficace.

7. Les renseignements sur l'organisme de promotion national existant ainsi que les recommandations faites par les experts ont été pris en considération par les fonctionnaires de la CEA lors de la préparation du document intitulé "Plan pour la création en Afrique de centres sous-régionaux de promotion industrielle" (IND/IF.2/WP/2).

Contacts établis dans les pays développés

8. Parallèlement aux travaux ci-dessus effectués dans les pays africains, des efforts ont été déployés dans les pays développés pour préparer le terrain en vue d'obtenir l'assistance nécessaire pour le recrutement du personnel des centres de promotion une fois ceux-ci établis et pour mettre sur pied un organe consultatif pour les questions techniques.

9. Des suggestions relatives à ces problèmes figuraient dans la lettre adressée le 24 mars 1967 par le Secrétaire exécutif aux participants à la réunion de janvier 1967. En ce qui concerne l'organe consultatif, on a proposé de créer des "consortiums d'industriels" dans quatre grands secteurs industriels et chaque pays a été prié de désigner des "correspondants" pour chacun d'eux. Les quatre secteurs retenus sont les suivants :

- a) Industries des matériaux de construction et des matières plastiques;
- b) Industries de transformation des produits agricoles, y compris les industries alimentaires et les industries traitant les produits forestiers;
- c) Industries métallurgiques et industries de constructions mécaniques et électriques;
- d) Industries des produits chimiques et des engrais.

10. Pour donner suite aux suggestions reçues par le secrétariat de la CEA, ces propositions ont été modifiées, et il a été décidé de remplacer les consortiums d'industriels par des groupes de consultants provenant du secteur industriel, des institutions de recherches, des gouvernements ou des universités, en demandant que ne soit désigné qu'un correspondant par pays dans le secteur général de l'industrie, ce dernier assurant la liaison dans tous les pourparlers entre la CEA et le pays intéressé sur tous les problèmes liés au développement industriel en Afrique.

11. On trouvera ci-après le nom des pays qui ont déjà répondu à cette lettre, ainsi que le nom des correspondants qu'ils ont désignés :

- Allemagne (République fédérale d') : L'Afrika-Verein a été désignée comme correspondant. Son représentant résident à Addis-Abéba, M. Klaus Paproth, a été chargé d'établir des groupes de consultants et de coordonner leurs activités en Afrique avec celles de la CEA.
- Belgique : Commission des pays en voie de développement de la Fédération des industries belges.
- Etats-Unis : African-American Chamber of Commerce, représentée par M. Gilbert M. Weinstein, directeur exécutif, désigné comme correspondant. Les consultants seront désignés en temps voulu.
- Norvège : M. H. Wendelbo, de la Fondation Noreno, a été désigné comme correspondant et a été chargé d'engager des consultants.
- Pays-Bas : On a désigné un comité comprenant les personnes ci-après : M. Aukes (Africa Institute), M. J. van Ettinger (Bouwcentrum), M. P. Schoenmaker (commission africaine de l'organisation Centrale de relations économiques avec les pays étrangers).
- Pologne : M. T. Jedryka, Directeur de l'Institut des textiles, a été désigné comme correspondant.
- URSS : M. I.M. Denisenko, du Département des Organisations internationales du Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour la science et la technologie, a été désigné comme correspondant.

12. En juillet 1967, le Secrétaire exécutif a dû assister à la quarante-troisième session du Conseil économique et social qui s'est tenue à Genève. Il a profité de cette occasion pour se rendre dans un certain nombre de pays européens (Belgique, France, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni), établir des contacts avec les ministères et les institutions gouvernementales et les autres organisations de ces pays compétentes en matière de problèmes africains et examiner avec eux les conditions dans

lesquelles ils pourraient collaborer avec la CEA pour stimuler l'expansion des industries en Afrique. Il a également profité aux mêmes fins de sa visite officielle aux Etats-Unis en octobre 1967.

13. Ces visites ont permis de présenter à d'importants auditoires de ces pays un aperçu réaliste des possibilités d'investissement industriel en Afrique, ainsi que des problèmes auxquels donnera lieu l'exploitation de ces possibilités. Les réactions ont été favorables et encourageantes et on a laissé entrevoir une assistance possible concernant le recrutement du personnel des centres de promotion industrielle proposés et l'amélioration du système de coopération entre les pays africains et les investisseurs éventuels. Ultérieurement, à la suite de ces visites du Secrétaire exécutif, plusieurs bureaux de consultants ont manifesté de l'intérêt pour les projets déterminés par la CEA et se sont adressés au secrétariat pour obtenir des renseignements et de la documentation. Certaines chambres de commerce ont également témoigné le même intérêt.

Conférence sur l'industrie et les finances

14. La présente Conférence sur l'industrie et les finances constitue une étape importante des efforts déployés par la CEA pour donner suite aux délibérations de la Conférence tenue en 1967. Elle permettra aux représentants des Etats africains, des Chambres de commerce africaines et des pays industrialisés de discuter des meilleurs moyens d'appliquer la résolution de Lagos relative aux centres sous-régionaux d'information et de promotion industrielles. Le document intitulé "Plan pour la création en Afrique de centres sous-régionaux de promotion industrielle" (IND/IF.2/WP/2) pourrait être utile à cette fin.